

PUBLICATION LE 08 novembre 2024

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :  
BOAMP

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**DÉPARTEMENT DE L'INDRE**

Marc FLEURET - Président du Conseil  
départemental

Place de la Victoire et des Alliés

SMGP

BP 20639 - 36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tél : 02 54 08 37 63

SIRET 22360001600016

 Correspondre avec l'Acheteur



L'avis implique un marché public.

Groupement de commandes : Non

<b>Objet</b>	<b>Formation des assistants familiaux agréés du Département de l'Indre sur la période 2025-2029</b>
<b>Référence</b>	PA-2024-122
<b>Type de marché</b>	Services
<b>Mode</b>	Procédure adaptée ouverte
<b>Technique d'achat</b>	Sans objet
<b>Lieu d'exécution principal</b>	DEPARTEMENT DE L'INDRE 36020 CHATEAUROUX
<b>Durée</b>	50 mois
<b>Description</b>	Le marché est passé à compter de sa notification jusqu'au 31 mars 2029 et ne sera pas reconduit. Procédure adaptée relevant des dispositions spécifiques de l'article R.2123-1 3° du Code de la Commande Publique.
<b>Code CPV principal</b>	<b>80530000</b> - Services de formation professionnelle
<b>Forme</b>	Prestation divisée en lots : Non Les variantes sont exigées : Non

**Conditions de participation**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**  
:

**Aptitude à exercer l'activité professionnelle**

Liste et description succincte des conditions :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature \_ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

**Référence professionnelle et capacité technique :**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux

services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Copie de la déclaration délivrée par la DREETS

**Marché réservé** : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

**Critères d'attribution** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
60 % : Valeur technique de l'offre  
40 % : Prix

**Renseignements** Correspondre avec l'Acheteur administratifs

Service des marchés

Tél : 02 54 08 37 52

**Documents**

- Règlement de consultation
- Dossier de Consultation des Entreprises

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

**Offres** Remise des offres le **04/12/24 à 17h00** au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

**Dépôt**

- Déposer un Pli dématérialisé

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour obtenir des informations complémentaires, les candidats devront faire une demande écrite via la plateforme Point de contact (copie de sauvegarde, problèmes d'accès...) : DGARTPE : tél : 02 54 08 37 52-54-55-56 Financement sur les crédits inscrits aux budgets départementaux. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 30 jours après réception de la facture par la collectivité ou son représentant. Groupement solidaire ou conjoint. Dans ce dernier cas, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Envoi le 08/11/24 à la publication